



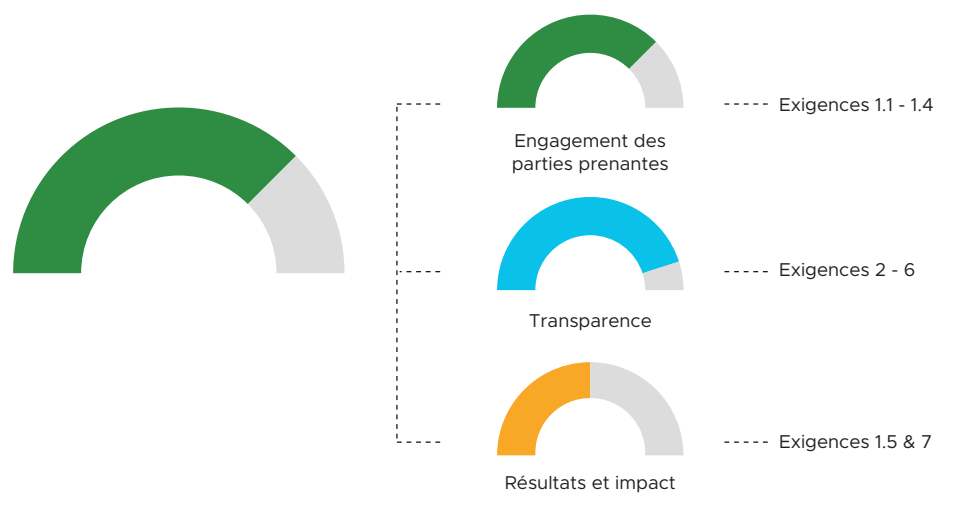
# Modifications apportées à la procédure de Validation ITIE

Afin de mieux soutenir la mise en œuvre de l'ITIE et de la rendre plus pertinente, durable et efficace, le Conseil d'administration de l'ITIE a lancé un nouveau modèle de Validation.

Cette nouvelle approche permettra de conserver la rigueur de la procédure de Validation tout en intégrant les priorités des pays mettant en œuvre l'ITIE ainsi que les difficultés auxquelles ils doivent faire face. Renforçant la fonction de supervision régulière des divulgations exercée les Groupes multipartites, elle cherche à associer davantage les parties prenantes tout au long du processus et à faire en sorte que les résultats espérés de la mise en œuvre de l'ITIE puissent être atteints.

## Nouvelle approche pour évaluer les progrès

L'évaluation globale d'un pays dans le cadre de la Validation tiendra compte de trois critères : « la transparence », « l'engagement des parties prenantes » et « les résultats et l'impact ». Chaque exigence de l'ITIE sera évaluée selon l'un de ces trois critères.



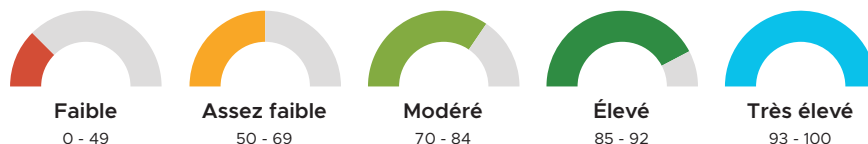
### Score général

### Composantes

### Exigences de la Norme ITIE

#### Composantes et score général

Les composantes de la Validation ITIE – Transparence, Engagement des parties prenantes, Résultats et impact – seront chacune notées sur 100. Le score général correspond à la moyenne des scores de ces composantes.



#### Évaluation des Exigences ITIE

La Validation évalue dans quelle mesure chaque Exigence ITIE est respectée, à l'aide de cinq catégories. Le score d'une composante est la moyenne des points octroyés pour chaque Exigence relevant de cette composante.



# De quelle manière ces modifications affecteront-elles les pays ?

Les Validations basées sur la nouvelle approche commenceront **le 1er avril 2021**. Le [calendrier des Validations](#) a été revu afin qu'une transition vers le nouveau modèle de Validation puisse se produire :

Le [Guide de Validation 2021](#) fournit des indications au Conseil d'administration et aux parties prenantes sur la façon d'aborder et d'évaluer les dispositions de l'ITIE. La [procédure de Validation de 2021](#) indique comment procéder à une Validation et la mener à bonne fin.

Lors de leur préparation d'une Validation, les Groupes multipartites devront se servir de [modèles](#) ayant reçu l'approbation du Conseil d'administration aux fins de fourniture d'informations probantes afférentes aux progrès accomplis au niveau de chacune des trois composantes de la Validation. Ces modèles devront être soumis au Secrétariat international de l'ITIE avant que ne commence la Validation.

## PRINCIPALES MODIFICATIONS

La procédure de Validation reste le moyen d'évaluer les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre de [la Norme ITIE 2019](#).

Validation ITIE de 2016 à mars 2021	Validation ITIE à partir d'avril 2021
<b>RÉSULTATS ET IMPACT</b>	
Si certains résultats ainsi que l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sont documentés, il n'existe pas de mécanisme permettant d'apprécier ledit impact à sa juste valeur.	L'impact positif de la mise en œuvre de l'ITIE est récompensé selon cinq indicateurs qui évaluent son efficacité et sa durabilité.
<b>ÉVALUATION</b>	
Le résultat de la Validation est une évaluation d'ensemble allant de « Progrès satisfaisants » à « Aucun progrès ».	Le résultat de la Validation consiste en l'attribution d'un score numérique allant de zéro à 100, accompagné d'un indicateur correspondant allant de « Faible » à « Très élevé ». Cela donne lieu à une mesure plus nuancée des progrès qu'il est plus facile de communiquer aux parties prenantes.
<b>ÉCHÉANCIER</b>	
Les pays qui ne mettent pas en œuvre l'intégralité des Exigences de l'ITIE au plus tard lors de leur troisième Validation sont suspendus.	Il est attendu des pays qu'ils progressent durant la période entre les Validations successives, mais ils ne seront pas sanctionnés s'ils n'arrivent pas à satisfaire à toutes les Exigences de l'ITIE dans un délai donné.
La période maximale allouée pour prendre des mesures correctives est de 18 mois.	Le délai pour la prise de mesures correctives est plus flexible, avec un maximum de 24 mois.
<b>FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS</b>	
Le Secrétariat international rassemble la documentation pour la Validation, en demandant des informations aux secrétariats nationaux et aux Groupes multipartites (GMP) sur une base ad hoc.	Le Groupe multipartite est chargé de s'assurer que les données et la documentation devant servir à démontrer les progrès réalisés soient rassemblées et soumises au Secrétariat international avant la Validation.
Le Secrétariat international prépare l'évaluation, qui est examinée par un Valideur Indépendant lors des premières Validations. L'équipe de Validation du Secrétariat international comprend généralement des membres de l'équipe du pays concerné, qui apportent aussi un soutien à la réalisation du travail.	La Validation ne nécessite pas le recrutement d'un Valideur Indépendant, mais le Conseil d'administration de l'ITIE peut consulter des experts externes. Les rôles du personnel du Secrétariat international qui entreprend la Validation et appuie la mise en œuvre sont clairement séparés.
<b>ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b>	
Le Secrétariat international consulte les principales parties prenantes, mais il n'existe pas de mécanisme de consultation publique sur la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays.	Tant l'évaluation de la participation des parties prenantes que la transparence de la Validation sont renforcées par le biais d'une consultation publique qui précède la Validation.

Pour de plus amples informations, rendez vous sur la page Internet [eti.org/fr/validation](http://eti.org/fr/validation) ou mettez-vous en rapport avec : Alex Gordy, Directeur de la Validation ([AGordy@eti.org](mailto:AGordy@eti.org))

